

**Province de Québec
Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la *séance SPÉCIALE* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 13 janvier 2014 à 19 h 00* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Mélanie Provencher, Julie Gagnon et messieurs les conseillers Jean-Christophe Proulx, Marcel Lavoie et Michel Bélisle, sous la présidence de monsieur André Descôteaux, maire, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

EST ABSENTE :

La conseillère Denise Descôteaux est absente de cette séance spéciale.

01. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2014-01-001

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*
Appuyée par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

01. Ouverture de l'assemblée;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du budget 2014 ;
04. Adoption du règlement 125-2014 – Règlement relatif à l'imposition et aux conditions de perception des taxes sur le territoire de la Municipalité de Pierreville pour l'exercice financier 2014 ;
05. Période de questions ;
06. Levée de l'assemblée.

03. ADOPTION DU BUDGET 2014

CONSIDÉRANT que l'article 954 du Code municipal stipule que lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, la période d'adoption du budget est prolongée jusqu'au 31 janvier de l'année suivante;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'adoption du budget 2014 de la Municipalité de Pierreville;

EN CONSÉQUENCE,

2014-01-002

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*
Appuyée par la conseillère *Julie Gagnon*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le budget présenté pour l'exercice financier 2014, prévoyant des revenus et des dépenses au montant de 3 192 330\$. Le rapport prévisionnel déposé en annexe fait partie intégrante de la présente résolution.

04. ADOPTION DU RÈGLEMENT #125-2014 – Règlement relatif à l'imposition et aux conditions de perception des taxes sur le territoire de la Municipalité de Pierreville pour l'exercice financier 2014

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville doit adopter un règlement d'imposition des taxes uniformisant les taux applicables sur son territoire, à l'exception de certaines taxes spéciales qui continuent d'être à la charge, en tout ou en partie, des anciens territoires;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter un règlement pour l'imposition des taxes 2014 qui aura comme objet d'atteindre ce résultat, tout en respectant les conditions spéciales prévues au Décret de regroupement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 11 novembre 2013 par la résolution 2013-11-270;

2014-01-003

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Marcel Lavoie*
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que le règlement portant le titre de « *Règlement #125-2014 – Règlement relatif à l'imposition et aux conditions de perception des taxes sur le territoire de la Municipalité de Pierreville pour l'exercice financier 2014* » soit et est adopté.

05. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a eu aucune période de question.

06. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2014-01-004

Il est proposé par le conseiller *Marcel Lavoie*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 20h04.

André Descôteaux, maire

Lyne Boisvert, directrice générale